

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
au 31 décembre 2023

11, rue Giesenbour
L-6583 Rosport
R.C.S. Luxembourg: F 9

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2023

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023

Revue des affaires 2023/24 - FC Victoria Rosport


Le FC Victoria Rosport a attaqué en août 2023 sa 16e saison en Division Nationale après avoir retrouvé l'élite une seconde fois en 2014. Le club, qui par rapport à la concurrence, est installé dans une commune moins exposée, appartenait déjà entre 2002 et 2008 en Ligue 1. Lors de cette phase Rosport a disputé en 2005 à la surprise générale pour la première fois l'Uefa Intertoto Cup et se qualifia en 2008 pour la finale de la Coupe de Luxembourg.

Le retour en DN résultait d'une formation assidue avec des entraîneurs ambitieux et des joueurs talentueux. Les juniors remportaient la Coupe du Prince (2007 et 2009), les cadets ont été champion (2006) et les scolaires étaient finalistes du championnat et de la coupe (2007, 2019 et 2023). Les juniors, cadets et scolaires forment une Entente avec Echternach, Berdorf/Consdorf et Mertert/Wasserbillig, ce qui constitue un fait significatif pour toute la région. A noter aussi les six titres de champion des réserves et les trois succès en coupe. En 2017 les dames classées en Ligue 1, avaient atteint la finale de la Coupe de Luxembourg.


Grâce aux efforts multiples des entraîneurs et dirigeants bénévoles la situation globale du FC Victoria se présente sous un aspect prometteur. Depuis 2007 le club dispose d'une infrastructure synthétique à Ralingen qui a été dotée en 2017 d'un éclairage nouveau standard. Depuis 2013 le stade principal à Rosport dispose de vestiaires nouveau standard avec des installations sanitaires et médicales ainsi que de gradins couverts élargis avec 30 places assises et une cabine presse. En février 2020 l'éclairage a été doté par des lumières LED. Depuis l'ouverture du hall „Bongert" en 2018 le club possède pendant les mois d'hiver d'un formidable atout pour les entraînements et l'organisation d'un grand tournoi indoor.

Concernant les finances, le club est obligé de faire des efforts considérables pour garantir l'équilibre du budget annuel. Les conséquences du Covid-19 et la situation économique peu réjouissante dans différents secteurs restent des réflexions à ne pas sous-estimer dans la planification du budget. Heureusement des manifestations extra sportives contribuent à garder l'équilibre financier. Il est clair que le club ne va pas développer de nouveaux projets de stade, d'initiatives commerciales ainsi que des contrats significatifs. Le club fonctionne au niveau bénévole et ne compte aucun administrateur avec des actions et obligations.

Composition du comité 2024: Président d'honneur: Jean Dondelinger; Président: Jean-Paul Kolbusch; Vice-Président: Paul Werdel, Secrétaire administratif: Henri Mohr; trésorier: Daniel Kolbusch; assesseurs: Alphonse Burg, Alex Correia, Raphael Duhr, Tom Galizia, Marc Hoeltgen, Joël Hoffmann, Jeff Kersch, René Krier, Mike Krischler, Roberto Lehnen, Christian Noesen, Nessim Ouardalitou, Mike Wengler, Claude Weydert.


Jean-Paul Kolbusch
Président



Rosport, le 20 février 2024

Daniel Kolbusch
Trésorier

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2023

	ACTIF		PASSIF			
	Note(s)	31/12/2023 EUR	31/12/2022 EUR	Note(s)	31/12/2023 EUR	31/12/2022 EUR
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	2.2.1. / 3	21.562	10.735	5	101.276	136.727
		21.562	10.735		136.727	69.272
					-35.451	67.455
ACTIF CIRCULANT						
Créances - dont durée résiduelles < 1 an	4	129.144	144.822	6	34.210	23.717
Avoirs en banques. caisse. CCP		27.162	35.862		6.430	11.217
					27.780	12.500
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.2.4	6.648	4.925	2.2.4	39.030	26.400
TOTAL ACTIF		184.516	196.344		184.516	196.344
					TOTAL PASSIF	

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

	CHARGES		PRODUITS			
	Note(s)	2023 EUR	2022 EUR	Note(s)	2023 EUR	2022 EUR
Charges de matériel		49.536	33.928		373.503	312.433
Matériel et équipements		21.341	13.105		25.699	18.785
Autres charges de matériel		28.195	20.823		85.000	85.000
Charges de personnel		441.875	326.360		122.686	84.545
Indemnités joueurs		349.310	243.570		55.942	40.116
Indemnités entraîneurs		64.360	56.875		29.730	32.735
Indemnités tierces personnes		28.205	25.915		26.125	24.142
					28.321	27.110
Dotations aux corrections de valeur		9.418	7.422		119.249	136.597
Autres charges d'exploitation		246.275	181.536		219.269	168.114
Coûts des arbitres		2.967	2.356	7	126.568	111.471
Frais de transfert		6.650	7.200		87.701	56.643
Redevances à l'association nationale		5.770	8.852		5.000	0
Pharmacie, matériels médicaux		7.205	6.412			
Publicité		2.355	3.042			
Administration		919	781			
Football junior	7	132.092	108.031			
Voyages et déplacements		7.182	2.467			
Honoraires		7.796	7.925			
Prime d'assurance		435	875			
Manifestations, tournois, loisirs		51.449	17.202			
Perte créances irrécouvrables		7.000	0			
Autres		14.455	16.393			
Charges financières		369	443			
Bénéfice de l'exercice		0	67.455		35.451	0
TOTAL CHARGES		747.473	617.144		747.473	617.144
TOTAL PRODUITS						
Perte de l'exercice						

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.
Flux de trésorerie

Rapprochement entre le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie opérationnels	2023
	EUR
Résultat de l'exercice	-35 451
Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	
Dotations aux amortissements	9 418
Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions	0
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	0
Impact net sans incidence sur la trésorerie:	9 418
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Variation du stocks	0
Variation des créances	15 679
Variation des comptes de régularisation Actif	-1 723
Variation des dettes	10 493
Variation des comptes de régularisation Passif	12 630
Variation des provisions	500
Autres [décrivez]	
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	37 579
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	0
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-20 245
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions non financières	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	-20 245
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement	-
Augmentation/diminution nette de trésorerie	-8 699
Variation effective sur base du bilan:	-8 699

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023

Note 1 - Généralités

Le Football Club Victoria Rosport (ci-après le « Club ») a été constitué le 1^{er} octobre 1928 et a pris par la suite la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à 11, rue Giesenbour, Rosport.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Club a pour objectif la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joint ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Modes d'évaluation

2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles

Le Club pratique l'activation des frais de transfert de joueurs, qui sont amortis sur une durée entre un et trois ans, en fonction du contrat.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023 (suite)

2.2.2 Valorisation des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

2.2.3 Valorisation des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2.4 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les produits et charges reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

2.2.5 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en Euro au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours de change historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023 (suite)

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de transfert de joueurs. Elles sont amorties linéairement sur une période de 3 ans pour les transferts définitifs et au taux de 100% l'an pour les transferts temporaires.

	2023	2022
	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	45.885	55.250
Entrées au cours de l'exercice	20.245	10.135
Sorties au cours de l'exercice	-7.425	-19.500
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	58.705	45.885
Corrections de valeur au début de l'exercice	35.150	47.228
Corrections de valeur de l'exercice	9.418	7.422
Reprises de corrections de valeur des exercices antérieurs	-7.425	-19.500
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	37.143	35.150
Valeur nette à la fin de l'exercice	21.562	10.735

Note 4 - Créances

Au 31 décembre 2023, le Club n'a pas de créances issues d'activité de transfert de joueurs. Le poste est composé de subventions à recevoir (121.701 EUR), de créances sur sponsoring (1.500 EUR) et de débiteurs divers (5.943 EUR).

Note 5 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

F.C. Victoria Rosport A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023 (suite)

Note 6 - Dettes

Le poste « Dettes sur achats et prestations de services » est composé de dettes envers les fournisseurs.

Le poste « Autres dettes » est composé d'indemnités dues aux joueurs (25.600 EUR), des indemnités de fonctionnement (1.110 EUR) et d'une dette issue d'un transfert d'un joueur (1.070 EUR).

Au 31.12.2023, le Club n'a pas de dette envers une agence de joueurs (2022 : EUR 1.500). Pendant l'exercice 2023, le club a payé 5.800 EUR (2022 : 1.600 EUR) d'honoraires à des agents de joueurs.

Note 7 – Football junior

Les postes « Caisse-commission des jeunes » et les recettes respectivement dépenses figurant sous « Football junior » correspondent à la section des jeunes du FC Victoria Rosport. Les recettes et dépenses de l'exercice 2023 ont été introduites dans la comptabilité de l'Asbl sans affectation des charges et produits par nature.

Note 8 - Litiges

Le Club n'est pas engagé dans des litiges éventuels et/ou en cours.

Note 9 - Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2023, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Note 10 – Evènements post-clôture

Aucun évènement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2023.